



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE LE LUNDI 18 JUIN 2018, À 20 H, À L'HÔTEL DE VILLE**

**SONT PRÉSENTS :** Mmes Chantal Riopel, conseillère  
Louise Savignac, conseillère  
Janie Tremblay, conseillère  
MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller  
Denis Bernier, conseiller  
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :** MM. Claude Crépeau, directeur  
général et secrétaire-trésorier  
David Cousineau, greffier et  
secrétaire-trésorier adjoint

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

1.0  
2018-06-268

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Janie Tremblay  
Il est résolu de**

**ADOPTER** l'ordre du jour en retirant le point suivant :

- 4.6 Règlement 2119-2018 – Décrétant l'emprunt d'une somme de 913 700 \$ pour l'exécution de travaux d'aqueduc dans les rues Mailhot et Rivest – Dépôt et avis de motion

et en ajoutant les points suivants :

- 11.1 Règlement 2118-2018 – Décrétant l'emprunt d'une somme de 1 177 700 \$ pour la confection des plans et devis, l'exécution de travaux de voirie et l'achat d'équipements divers – Adoption
- 11.2 Office municipal de Saint-Charles-Borromée – Processus de regroupement – Mandat et appui municipal

**1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2.0 PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du 4 juin 2018

**3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS**

- 4.1 Rapport des dépenses – 4 au 18 juin 2018
- 4.2 Entente relative à l'alimentation en eau potable d'une partie du territoire de la municipalité de Sainte-Mélanie – Autorisation de signature
- 4.3 Règlement 2110-2018 – Décrétant un emprunt de 475 000 \$ pour l'achat d'une conduite d'égout sanitaire dans la rue de la Visitation – Résultats de la tenue de registre
- 4.4 Pollution sonore provenant de la route 343 – Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

- 4.5 Embauche d'une Directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe
- 4.6 Règlement 2119-2018 – Décrétant l'emprunt d'une somme de 913 700 \$ pour l'exécution de travaux d'aqueduc dans les rues Mailhot et Rivest – Dépôt et avis de motion
- 4.7 Règlement 2117-2018 – Modifiant le règlement concernant la circulation et le stationnement – Adoption

## **5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

- 5.1 Municipalité de Village Saint-Pierre – Renouvellement entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services par la Municipalité de Saint-Charles-Borromée – Années 2019 à 2028 – Approbation

## **6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS**

- 6.1 Mécanicien – Fin de la période de probation
- 6.2 Travaux de réfection d'une partie du trottoir d'accès et aménagement du stationnement – Centre Saint-Jean-Bosco – Octroi du contrat
- 6.3 Remplacement du contrôleur des feux de circulation à l'intersection de la rue de la Visitation et du boulevard L'Assomption – Octroi du contrat

## **7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT**

- 7.1 Demande de dérogation mineure – Acceptation
- 7.2 Demandes pour la coupe d'arbres – Autorisations

## **8.0 SERVICE DES LOISIRS**

## **9.0 REQUÊTES**

## **10.0 INFORMATION**

## **11.0 AUTRES SUJETS**

- 11.1 Règlement 2118-2018 – Décrétant l'emprunt d'une somme de 1 177 700 \$ pour la confection des plans et devis, l'exécution de travaux de voirie et l'achat d'équipements divers – Adoption
- 11.2 Office municipal de Saint-Charles-Borromée – Processus de regroupement – Mandat et appui municipal

## **12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

## **13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2.0**  
2018-06-269

## **PROCÈS-VERBAL**

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Chantal Riopel  
Il est résolu de :**

**ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018 comme il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**3.0** **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le président invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

Des résidents ont remis une lettre et une pétition, relativement aux bruits dérangeants qui proviennent du site du dekhockey.

**4.0** **SERVICES ADMINISTRATIFS**

**4.1** **RAPPORT DES DÉPENSES – 31 MAI AU 13 JUIN 2018**

2018-06-270

**ATTENDU** que le directeur général, en vertu le règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire, doit déposer périodiquement un rapporté des dépenses qui ont été autorisés;

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Robert Groulx  
Il est résolu de :**

**APPROUVER** les paiements effectués mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution :

- les chèques fournisseurs n<sup>os</sup> 43 713 à 43 857 : 1 908 352,61 \$
  - les paiements électroniques : 0,00 \$
- Total : 1 908 352,61 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**4.2**  
2018-06-271

**ENTENTE RELATIVE À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MÉLANIE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** que les Municipalités de Saint-Charles-Borromée, Sainte-Mélanie et Saint-Ambroise-de-Kildare veulent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal* afin de permettre l'alimentation en eau potable d'une partie du territoire de Sainte-Mélanie;

**ATTENDU** les résolutions des deux Municipalités participantes (10076-06-2018 et 2018-05-121);

**Sur la proposition de Denis Bernier  
Appuyée par Chantal Riopel  
Il est résolu de :**

**AUTORISER** le maire, M. Robert Bibeau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Crépeau, à signer l'entente relative à l'alimentation en eau potable et prévoyant la fourniture de services et l'ensemble des documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.3  
2018-06-272

**RÈGLEMENT 2110-2018 – DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 475 000 \$ POUR L'ACHAT D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE DANS LA RUE DE LA VISITATION – RÉSULTATS DE LA TENUE DE REGISTRE**

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par M. le conseiller Denis Bernier, lors de la séance ordinaire tenue le 23 avril 2018;

**ATTENDU** que le présent règlement fut adopté lors de la séance ordinaire tenue le 23 mai 2018;

**ATTENDU** les résultats de la tenue de registre qui s'est déroulée le 18 juin 2018;

**Sur la proposition de Denis Bernier  
Appuyée par Chantal Riopel  
Il est résolu de :**

**PRENDRE ACTE** du résultat de la tenue de registre du règlement 2110-2018 à l'effet qu'aucune personne n'a demandé la tenue d'un référendum;

**DÉCLARER** que le règlement 2110-2018 a été dûment adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.4  
2018-06-273

**POLLUTION SONORE PROVENANT DE LA ROUTE 343 – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

**ATTENDU** les plaintes de citoyens concernant le bruit des véhicules circulant sur la route 343, notamment aux deux intersections situées sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-Borromée;

**ATTENDU** l'augmentation importante de la circulation sur la route 343 depuis les dernières années;

**Sur la proposition de Louise Savignac  
Appuyée par Chantal Riopel  
Il est résolu de :**

**DEMANDER** au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'ajouter des panneaux de sensibilisation aux utilisateurs de la route 343, entre la rue de la Petite-Noraie et le rang Double;

**DEMANDER** au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de participer à une rencontre avec des représentants de la Municipalité afin d'élaborer des pistes de solutions pour réduire la pollution sonore provenant de la route 343.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.5  
2018-06-274

**EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE DES FINANCES ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

**ATTENDU** le rapport DG-18-05 préparé par M. Claude Crépeau, directeur général et secrétaire-trésorier, en date du 13 juin 2018, concernant la recommandation positive du comité de sélection concernant la candidature de Mme Nadine Dufour;



**ATTENDU** que par la résolution n° 2018-06-058, les membres du conseil de la Municipalité de Village Saint-Pierre ont approuvé le projet de renouvellement de l'entente intermunicipale relative à la protection contre les incendies et prévoyant la fourniture de services par la Municipalité de Saint-Charles-Borromée sur le territoire de Village Saint-Pierre, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2028;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Denis Bernier  
Il est résolu de :**

**APPROUVER** le renouvellement de l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services par la Municipalité de Saint-Charles-Borromée sur le territoire de Village Saint-Pierre, incluant les activités de prévention et les activités spécialisées énumérées aux annexes « A » et « B » de l'entente;

**AUTORISER** le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence le directeur général adjoint à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente à intervenir entre les deux parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **6.0**

### **SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS**

#### **6.1**

2018-06-277

#### **MÉCANICIEN – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION**

**ATTENDU** la nomination de M. Olivier Rainville au poste de mécanicien selon la résolution 2017-12-563, laquelle comportait une période de probation de 900 heures;

**ATTENDU** le rapport ST-18-35 transmis par le directeur des Services techniques, en date du 12 juin 2018;

**Sur la proposition de Denis Bernier  
Appuyée par Robert Groulx  
Il est résolu de :**

**CONFIRMER** l'embauche de M. Olivier Rainville en tant que mécanicien régulier à temps plein, et ce, à partir du 19 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### **6.2**

2018-06-278

#### **TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU TROTTOIR D'ACCÈS ET AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT – CENTRE SAINT-JEAN-BOSCO – AUTORISATION DE DÉPENSES**

**ATTENDU** le rapport ST-18-36 préparé par le directeur des Services techniques, en date du 11 juin 2018;

**ATTENDU** que les coûts estimés de travaux pour la réfection des trottoirs, le gazon et l'aménagement paysager sont de 16 671,38 \$, taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles dans la réserve parcs et terrains de jeux;

**Sur la proposition de Denis Bernier  
Appuyée par Chantal Riopel  
Il est résolu de :**

**AUTORISER** les travaux de réfection d'une partie du trottoir d'accès et l'aménagement du stationnement du centre Saint-Jean-Bosco pour un montant de 16 671,38 \$, taxes incluses;

**FINANCER** cette dépense par la réserve parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### 6.3

2018-06-279

**REMPLACEMENT DU CONTRÔLEUR DES FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE LA RUE DE LA VISITATION ET DU BOULEVARD L'ASSOMPTION – OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** les soumissions reçues, à savoir :

- Électroméga ltée 16 282,18 \$ taxes incluses
- Éconolite Canada inc. 16 987,56 \$ taxes incluses

**ATTENDU** le rapport ST-18-27 préparé par le directeur des Services techniques, en date du 3 mai 2018;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles dans la réserve financière du réseau routier;

**Sur la proposition de Denis Bernier  
Appuyée par Chantal Riopel  
Il est résolu de :**

**ACCORDER** le contrat pour la fourniture et la mise en service d'un nouveau cabinet et contrôle de circulation neuf à l'intersection de la rue de la Visitation et du boulevard L'Assomption à l'entreprise Électroméga ltée, pour un montant de 16 282,18 \$ taxes incluses;

**FINANCER** cette dépense par la réserve financière du réseau routier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### 7.0

**SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT**

### 7.1

2018-06-280

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – ACCEPTATION**

**ATTENDU** le rapport DG-18-04 préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, le 18 juin 2018, à l'effet qu'il n'a reçu aucune objection de la part des citoyens;

**Sur la proposition de Louise Savignac  
Appuyée par Chantal Riopel  
Il est résolu de :**

**ACCEPTER** la demande de dérogation mineure suivante :

- demande présentée par Mme Stéphanie Coulombe et M. Martin Laporte, concernant la diminution de 0,2 mètre de la marge de recul latérale prescrite de 1 mètre pour l'implantation du garage isolé existant au 6, rue Paul-Émile-Borduas, soit le lot 4 563 830.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **DEMANDES POUR LA COUPE D'ARBRES – AUTORISATIONS**

**ATTENDU** la demande de Mme Micheline Thibeault (28, rue Verdan) et de Mme Julie Mireault et Yannick Leduc (21, rue Chapdelaine), afin de faire couper deux arbres;

**ATTENDU** les rapports du surintendant des travaux publics qui révèlent diverses problématiques et la nécessité de couper les arbres;

**ATTENDU** l'orientation prise par les membres du conseil voulant que les arbres coupés doivent être remplacés;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Louise Savignac  
Appuyée par Chantal Riopel  
Il est résolu de :**

**AUTORISER** le Service des travaux publics à faire abattre les érables situés dans l'emprise de rue en façade des propriétés sises au 28, rue Verdan et 21, rue Chapdelaine, et que la Municipalité en assume les coûts;

**QUE** les présentes autorisations soient conditionnelles à ce que :

- 1) les propriétaires concernés s'engagent à planter dans la cour avant, pour chaque érable coupé, un arbre ayant un diamètre minimal de 30 millimètres mesuré à une hauteur de 30 centimètres sur le tronc;
- 2) les propriétaires versent un dépôt de 100 \$ par arbre, qui leur sera remis dès qu'ils auront répondu à toutes les conditions de la convention signée avec la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**8.0 SERVICE DES LOISIRS**

**9.0 REQUÊTES**

**10.0 INFORMATION**

**11.0 AUTRES SUJETS**

**11.1**  
2018-06-282

## **RÈGLEMENT 2118-2018 – DÉCRÉTANT L'EMPRUNT D'UNE SOMME DE 1 177 700 \$ POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS ET L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DIVERS – ADOPTION**

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par Janie Tremblay lors de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2018;

**ATTENDU** qu'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement initial, que les élus ont eu l'opportunité de le consulter en temps opportun et s'en déclarent satisfaits;

**ATTENDU** que M. le maire Robert Bibeau a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement;



**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 1061 du *Code municipal*, le règlement n'est soumis qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, puisque plus de 50 % de la dépense prévue fait l'objet d'une subvention gouvernementale;

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Denis Bernier  
Il est résolu de :**

**ADOPTER** le règlement 2118-2018 décrétant l'emprunt d'une somme de 1 177 700 \$ pour la confection des plans et devis et l'exécution des travaux de voirie et de l'achat d'équipements divers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**Le règlement 2118-2018 se lit comme suit :**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE  
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

### **Règlement 2118-2018**

Règlement décrétant l'emprunt d'une somme de 1 177 700 \$ pour la confection des plans et devis et l'exécution des travaux de voirie et de l'achat d'équipements divers.

---

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de procéder à différents travaux de voirie et à l'achat d'équipements divers;

**ATTENDU** que le coût de ces travaux, y compris les frais contingents, est évalué à 1 177 700 \$;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée n'a pas les fonds disponibles pour payer les dépenses projetées et qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux;

**ATTENDU** qu'un avis de motion dudit règlement a été régulièrement donné par Janie Tremblay, lors de la séance du 4 juin 2018;

### **EN CONSÉQUENCE**

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Denis Bernier  
Il est résolu de :**

**ADOPTER** le règlement portant le numéro 2118-2018 et qu'il soit ordonné, décrété et statué comme suit :

### **ARTICLE 1 - OBJET**

Le conseil est autorisé à procéder à l'exécution de différents travaux de voirie et à faire l'acquisition d'équipements divers, selon les estimations préparées par les Services techniques, lesquelles estimations sont jointes au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

### **ARTICLE 2 - AUTORISATION**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 177 700 \$ pour les fins du présent règlement.

### **ARTICLE 3 - DÉPENSES**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les intérêts, les imprévus et les taxes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 177 000 \$ sur une période de 10 ans.

### **ARTICLE 4 - EMPRUNT ET TAXATION**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt d'une somme de 1 177 700 \$, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur totale telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur.

### **ARTICLE 5 – AFFECTATION DE COÛTS**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

### **ARTICLE 6 – RÉDUCTION DE COÛT**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention provenant du programme d'infrastructures Québec-Municipalités et du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pouvant lui être versée pour le paiement d'au moins 50 % de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

### **ARTICLE 7**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion le 4 juin 2018

Adoption le

Résolution : 2018-06-

Adopté par les électeurs propriétaires le

Adopté par le ministre des Affaires municipales le

Avis public d'entrée en vigueur le

**11.2**

2018-06-283

### **OFFICE MUNICIPAL DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE – PROCESSUS DE REGROUPEMENT – MANDAT ET APPUI MUNICIPAL**

**ATTENDU** les discussions avec l'Office d'habitation du Québec et l'ensemble des OMH de la MRC de Joliette;

**Sur la proposition de Louise Savignac**

**Appuyée par Robert Groulx**

**Il est résolu de :**

**DÉCLARER** que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée est en faveur d'un regroupement de l'ensemble des OMH de la MRC Joliette, à l'exclusion de celle de Joliette et que le nouveau conseil d'administration ne soit formé d'aucun élu municipal;

**MANDATER** la conseillère, Mme Chantal Riopel, à représenter la Municipalité lors des rencontres concernant le processus de fusion des OMH de la MRC de Joliette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**12.0**

**DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance se tiendra le mercredi 4 juillet 2018, à 20 h.

**13.0**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 43.

*(Signé) Robert Bibeau*  
\_\_\_\_\_  
Robert Bibeau  
Maire

*(Signé) David Cousineau*  
\_\_\_\_\_  
Me David Cousineau  
Greffier et secrétaire-trésorier adjoint